

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane et BOINNARD MORALLET Laurence
- Mrs : MORAND Jean-Claude, COURRIER Fabien, ROSSET Mickaël, MENOUD Florian, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michael et VULLIEZ Christian.

Ordre du jour :

- Délibération 2ème tranche - Le Jardin de l'eau
- Contrat région
- Délibération : plan de financement pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs pour le hameau de Seytroux
- Délibération appel d'offres 2ème tranche pour la traversée du village
- Point sur le dossier de l'AFPA
- Point sur les travaux
- Aménagement Les Terches
- Point sur la rentrée scolaire
- Organisation Octobre Rose
- Urbanisme
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 20h00. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de Seytroux.

Mr le maire présente au conseil municipal le compte rendu du 07 mai 2025. Mickael ROSSET fait part des modifications ultérieures faites à la demande des élus. Le conseil municipal approuve ce compte rendu l'unanimité.

Mr ROSSET Mickael est nommé secrétaire de la séance.

1. Délibération 2^{ème} tranche – le jardin de l'eau et contrat région

Monsieur le Maire propose d'engager la deuxième phase correspondant à la construction d'une halle publique sur le soubassement de l'ancienne scierie ainsi que la création d'une place publique entre le jardin de l'eau et la future halle. Halle qui permettra d'accueillir les visiteurs de l'espace naturel sensible. Ce bâtiment sera également mis à disposition des associations pour l'organisation de rencontres. Elle permettra enfin la mise en place d'expositions.

L'ensemble de ces travaux et honoraires est estimé par le cabinet Delerce Architectures à 511 335.00 € H.T

Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur le Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre du nouveau contrat région.

Le conseil municipal délibère et approuve la demande de subvention à l'unanimité.

2. Délibération : plan de financement pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs pour le hameau de Seytroux

Monsieur le Maire rapporte que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2025, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « route du Crêt ».

- | | |
|---|------------------|
| • d'un montant global estimé à : | 195 342,72 Euros |
| • avec une participation financière communale s'élevant à : | 44 730,93 Euros |
| • et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : | 5 860,29 Euros |

Le conseil municipal délibère et approuve le plan de financement à l'unanimité.

3. Délibération appel d'offres 2^{ème} tranche pour la traversée du village

Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres afin de pouvoir retenir une entreprise pour la réalisation des travaux de la 2^e tranche de la traversée du village.

Le conseil municipal délibère et approuve cet appel d'offre à 11 pour et une abstention.

4. Point sur le dossier de l'AFPA

Mr le maire annonce que les propriétaires concernés ont jusqu'au 26 septembre pour manifester leurs requêtes. Le commissaire enquêteur confirme que l'enquête s'est déroulée de façon satisfaisante. Un certain nombre de lettre recommandées ont été retournées en préfecture. Certains élus interrogés au sujet de l'AFPA durant l'enquête rapportent les sollicitations des propriétaires ; ce qui donne lieu à des remarques et échanges entre les membres du conseil municipal. Il en ressort que certaines incompréhensions méritent d'être clarifiées à l'attention des propriétaires et il est réaffirmé que ceux-ci restent décideurs et moteurs concernant le choix et la nature des projets. Si le bilan de la consultation écrite des propriétaires fait apparaître une importante remise en question du périmètre sur un secteur déterminé, Mr le maire s'engage à défendre auprès de la préfecture une modification de celui-ci.

5. Point sur les travaux

- Réseau d'eau potable finalisé au Perrières et rénovation d'une borne incendie.
- Traversée du village : les bordures sont en cours de finalisation et les goudrons seront appliqués fin septembre ou début octobre.
- Les travaux de la chapelle de Saint Martin ont été réceptionnés.

6. Aménagement de la ZA des Terches

La commission de l'aménagement de la ZA des Terches se rendra sur place le 20 août à 18h30 pour proposer un aménagement à la CCHC

7. Point sur la rentrée scolaire

Personne n'a encore répondu à l'offre d'emploi pour le périscolaire. La rentrée 2025 voit une augmentation significative de l'effectif avec 71 à 74 enfants inscrits. Il est envisagé de faire appel à une entreprise de nettoyage pour soulager les agents.

Erika ROSSET apporte des informations concernant un logiciel pour la gestion de la restauration scolaire et les accueils périscolaires. Une visio-conférence de découverte est proposée.

8. Urbanisme

Sylvie BOYAT liste les dossiers instruits par la commission urbanisme :

- 4 DIA
- 3 DP
- 2 PC
- 4 CUa
- 2CUB

9. Organisation Octobre Rose

Laurence BOINNARD MORALLET présente l'évènement qui est prévu le 11 octobre 2025. Les fonds sont reversés en local au profit de la recherche relative au cancer du sein et aux cancers en général. Il est proposé de centraliser l'évènement sur la commune de Seytroux. Le conseil municipal est favorable et la commune s'engage à mettre à disposition la salle polyvalente. Les associations sont sollicités : le foyer rural s'occupe du bar, le club Country propose une activité découverte, l'APE va être consultée. Il est proposé d'organiser notamment une marche aux lampions ainsi qu'une animation musicale. Une commission se réunira le mardi 9 septembre pour définir les détails d'organisation.

10. Informations diverses

Sylvie BOYAT présente la nouvelle application d'information Intra-Muros qui permet de recevoir les informations officielles de la commune et de la CCHC.

Le conseil municipal décide, sur proposition de Mr le maire, de confirmer l'organisation du repas des anciens sur la même formule que l'année dernière. La date fixée au 8 novembre 2025.

11. Questions diverses

Néant.

La séance est clôturée à 22h15.